

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 86 (1959)
Heft: 5

Artikel: Femmes de chez nous : la mère Bonté
Autor: Brigitte
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-231363>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1959: l'année vigneronne!

On a beaucoup parlé du vignoble et des vignerons, ces derniers temps, à Berne, dans le canton de Vaud et ailleurs.

Ce n'est pas souvent qu'un vigneron, un vrai, « un de la bonne espèce », comme l'écrivait C.-F. Ramuz, accède à la plus haute magistrature du Pays.

Les gens de Lavaux — comme ceux du chef-lieu — ont fêté avec un grand enthousiasme l'élection de M. Chaudet, « leur » conseiller fédéral à la présidence de la Confédération pour 1959. M. Max Petitpierre, lors de la journée officielle de la dernière « Fête des Vignerons » leur disait : « *Vous êtes, vignerons, les gardiens des meilleures valeurs de chez nous : la tradition, l'amour de la terre et du travail et aussi le fédéralisme, la réalité fondamentale qui donne à notre pays sa structure, son caractère et sa physionomie.* »

M. P. Chaudet est le quatrième enfant du vignoble qui aura siégé au Conseil fédéral, né et habitant à Rivaz, mais originaire de Corsier qui était jadis la quatrième des paroisses de Lavaux (avec Lutry, Villette et Saint-Saphorin).

Avant lui, il y eut Louis Ruchonnet puis les deux Ruffy, Victor et Eugène son fils, qui, tous deux, reposent dans le cimetière de Lutry, leur commune d'origine. Le beau domaine viticole des Bannerettes appartient encore à cette famille.

Quand j'étais écolier, tous les enfants du 23^e connaissaient le nom de M. Eugène Ruffy. Pourquoi ? Parce qu'à chaque Noël, tous les enfants de l'Ecole du dimanche et du catéchisme recevaient un ours de Berne. Nous y comptions d'année en année et quand, une fois, les ours... avaient manqué le train, nous avions été bien déçus !

La campagne aussi a été à l'honneur avec M. Wahlen, le nouveau conseiller

fédéral. Vous souvenez-vous encore du plan Wahlen ? Il fallait alors faire produire à notre sol le maximum possible. Pour cela, la charrue retournait les préaux scolaires, les terrains de sport, les parcs publics, les pelouses. Je me rappelle toujours avoir vu, à cette époque, devant le Palais fédéral à Berne, des plates-bandes de poireaux et de pommes de terre, en lieu et place des massifs de sauges et de géraniums. C'était l'époque héroïque !

1959 : l'année vigneronne !

Souhaitons à M. Chaudet, une heureuse présidence et à tous les gens des coteaux une *Bonne année, meilleure que les précédentes !*

Mat.

FEMMES DE CHEZ NOUS

La mère Bonté

Pauvre comme une rate, mal accompagnée d'un bras-ballant qui n'était bien qu'à table, mal logée, toujours à espérer le sou qui l'aiderait à faire un franc, que pouvait-elle imaginer, sinon rire à la coquine de vie qui s'obstinait à lui jouer mille tours.

Elle prenait des petits pensionnaires, qu'elle alignait à quatre dans un lit. Souvent les parents oublaient de payer leur dû. Elle gardait les moutards, les en aimait d'autant plus et les nourrissait de son mieux attendant des jours meilleurs et des parents honnêtes.

Elle avait aussi des enfants, mais quand toute cette marmaille courait les bords des chemins à cueillir de la dent-de-lion, personne n'aurait su faire la différence entre les petits étrangers et les enfants de la maison ; elle non plus d'ailleurs. Elle achetait le saindoux par demi-livre et le faisait envelopper dans du papier. Elle n'osait prendre un bol comme le lui re-

commandait l'épicière, elle avait vaguement crainte que le poids de la vaisselle passe pour autant de graisse. Ne croyez pas à de la méfiance, seulement Céline n'a jamais compris ce que c'était que la tare. Dans sa lointaine école on ne parlait probablement pas de ce détail.

Tout au long de l'année, la mère Bonté faisait la lessive au village, plantait les pommes de terre chez M. le syndic, « poutzait » chez les notables, arrachait la betterave partout où le paysan la demandait et rapportait à la maison, avec un salaire bien gagné, quelques légumes, un reste de choucroute déjà cuite et une poignée de « schnetz » pour les gamins.

Alors, où aurait-elle pris le temps de récurer les planchers et laver les rideaux, je vous le demande ?

Les années passaient, Céline se voûtait mais riait toujours sans s'inquiéter de ses dents qu'elle perdait les unes après les autres et qui lui faisaient de méchants trous dans le sourire.

Elle a vécu un beau jour ; sa fille s'est mariée, quelque part à la Côte : un beau parti ; des champs et des vignes.

Mais la mère n'a pas pu assister à la noce ; elle n'avait pas de robe convenable.

« La mère Bonté, disait un jour le préfet, je voudrais me mettre à genoux devant ; elle prêche mieux que notre pasteur : sans rien dire ! »

Brigitte.

Résultats du concours de décembre

Malgré les fêtes, une cinquantaine de concurrents nous ont envoyé leur « grille ».

Relevons tout d'abord, qu'à la définition 5 horizontal, il manquait un s à « polissons ».

Les fautes les plus marquantes ont été commises au 12/2 horizontal : « Constitution soumise à des règles immuables », on a mis « ferme », voire « fesse ». C'était « femme » qu'il fallait mettre... Eh ! oui, ce « mystérieux éternel féminin » soumis à des règles immuables...

Pour le 12/3 vertical « s'applique au boulot » les réponses ont varié entre « mode », « rode »,

en passant par « code » (Code du travail-boulot). Or la réponse juste était plus subtile : « Dodu » (pour être « gras et potelé » ne faut-il pas s'appliquer au boulot ?).

Restait l'hésitation que les concurrents pouvaient avoir pour le 5/3 vertical : « Possessif » (ma, ta, sa).

La « grille originale », qui seule fait foi, portait « sa ».

Deux grilles se sont trouvées conformes à celle-ci, la grille de Mme G. Croset, de Gryon et celle de Mme A. Amiguet à Chesières.

D'autres concurrents viennent ensuite, qui ont mentionné les trois possibilités : ma, ta, sa !

Voici donc comme s'établit la liste des lauréats :

Mme G. Croset, Gryon.

Mme A. Amiguet, Chesières.

(Grille entièrement conforme à la grille originale.)

Mme Gaston Bütikofer, Liebefeld, Berne.

Mme Vve S. Fonjallaz-Liardet, Pully.

M. Henri Jaton, Baugy/Clarens.

M. Albert Chessex, Lausanne.

(Grilles portant les trois possibilités : ma, ta, sa).

M. R. Badoux, Echandens.

Mlle Jacqueline Aerni, Moudon.

M. Th. Perrin, Payerne.

M. Henri Monnier, Poliez-le-Grand.

Mme Lina Cornuz, Vevey.

Mlle Nelly Mayor, Lutry.

(Grilles tirées au sort, portant ma ou ta.)

La gagnante fait suivre sa grille de l'aimable petit poème suivant :

*Heureuse année
Au Conte romand
Que nous aimons tant
Ainsi qu'à l'auteur
De ces mots croisés
Si joliment troussés
Qui font notre bonheur !*

Merci à tous, pour les vœux formulés. Nous y sommes sensibles. Et merci à M. Charles Biolley, à Thonon-les-Bains, pour sa carte si suggestivement illustrée.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort qui auront envoyé, d'ici au 31 janvier 1959 une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie J. Bron S.A., Pré-du-Marché 11, Lausanne.